

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 24 juillet 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA